

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 33

Artikel: Première fête des officiers suisses, à Langenthal, le 18 juillet 1822
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186513>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an . . . 4 fr. —
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . 6 fr. 60

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c.
 —
 Pour l'étranger, 20 cent.

Pre^mière fête des officiers suisses, à Langenthal, le 18 juillet 1822.

Depuis longtemps on avait désiré une réunion générale des officiers des différents contingents fédéraux, qui, jusqu'à la date dont nous parlons, ne s'étaient vus que partiellement. Les officiers bernois prirent l'initiative, en conviant leurs camarades des divers cantons à une fête fraternelle. On choisit pour lieu du rendez-vous, le beau bourg de Langenthal, situé dans une contrée riante, à huit lieues de Berne.

Dans presque tous les cantons, cette invitation fut accueillie avec empressement. Un grand nombre d'officiers se hâtèrent de souscrire pour cette fête, qui devait être la première dans son genre. On construisit à dix minutes au-dessus de Langenthal, des baraques en planches, ornées de verdure et en forme de fer à cheval. Sous ces baraques furent dressées les tables pour le repas. Autour de cette salle champêtre, dans laquelle devait se réunir les officiers d'un peuple libre, étaient plantés de jeunes sapins formant un bosquet. Sur un plateau dominant la place de fête, fut dressé un petit camp d'artillerie, dont la tente principale était surmontée de la bannière fédérale. Dans le joli bois de chêne qui borde ce site, quelques tentes avaient été dressées pour l'agrément de Messieurs les officiers et pour les dames spectatrices. Des arcs de verdure, formés chacun par deux sapins et une guirlande de feuillage, à laquelle était suspendu l'écusson suisse, furent élevés aux entrées du bourg. La grande halle aux toiles, fut transformée en salle de réunion, ornée de verdure et de trophées. Au fond, se lisait une inscription allemande dont voici la traduction :

« Le courage et les Alpes des Suisses, dureront éternellement, car ils sont l'œuvre du Seigneur.

« Ce qui fut conquis par les pères, sera conservé à jamais par les fils, parcequ'ils mettent leur confiance en Dieu.

« Immobiles dans les dangers, invincibles dans les combats, par leur union, les Suisses furent toujours ce qu'ils voulurent. »

Trois membres de la haute Diète assistaient à la fête.

A 11 heures, lorsque le colonel May eut distribué les bannières cantonales à 22 hommes por-

tant le costume des anciens Suisses, et remis le drapeau fédéral à un capitaine bernois, le cortège se mit en marche dans l'ordre suivant: Un détachement de cavalerie, la musique, un Guillaume-Tell avec son fils, les 22 Suisses, le porte-drapeau, les membres de la Diète présents, les officiers supérieurs, et les officiers de tous grades au nombre de 580. Un détachement de cavalerie et d'infanterie fermait la marche.

Le nombre des habitants des contrées voisines accourus à cette fête peut être évalué à 8 ou 9000.

Au retour, la colonne se déploya dans l'intérieur d'un grand cercle formé d'un cordeau. Un silence majestueux se fit. Le colonel May prit le drapeau fédéral, le plaça sur un piédestal entouré de guirlandes de chêne, et le tenant d'une main, prononça une magnifique allocution, se terminant par ces mots :

« Que l'intimité la plus cordiale, règne à jamais entre nous, et que notre cri de ralliement, soit constamment: *Pour Dieu et la patrie!*

On se mit ensuite à table, et les 22 Suisses, armés d'épées antiques et de halberdes, firent le service de sentinelles autour du banquet. Après le premier service, le colonel May, porta ce toast à la patrie, répété par les présidents de chaque table :

Que le premier, le plus sincère, et le plus ardent de nos vœux, soit le salut de notre commune patrie, sa liberté, son indépendance et son honneur. Que notre fidélité pour elle soit inébranlable, comme nos rochers! Que le Dieu de nos pères daigne veiller sur ses destinées, et puissent, pendant des siècles, de loyaux confédérés, conserver à la Suisse libre son bonheur et sa dignité! Vive la patrie!

Tous les officiers, debout, acclamèrent ce toast par un triple vivat.

Puis un officier bernois porta le toast aux confédérés présents à la fête, toast auquel le colonel Guiguer de Prangins, répondit par de chaleureuses paroles. « La seule rivalité qui puisse jamais exister entre nous s'écria-t-il en terminant, est celle du zèle qui nous anime tous également à servir à l'envi notre commune patrie, la Suisse, pour laquelle le premier de nos vœux est de vivre ou de mourir! »

Aux épanchements de l'amitié, se joignit le choc des verres, remplis uniquement de vins suisses, car on avait proscrit de ce festin national, tout es-
 pièce de liqueurs et de vins étrangers.

Les habitants de Langenthal, avaient réservé à nos officiers une charmante surprise. A la fin du repas, les sons d'une marche guerrière frappent tout à coup les oreilles. La musique entre suivie des 23 élèves de l'institut des jeunes demoiselles de Langenthal, vêtues de blanc et couronnées de fleurs, ayant à leur tête leurs maîtresses, et s'avancant d'un pas timide dans l'ordre suivant : une jeune demoiselle décorée d'une écharpe aux couleurs fédérales, conduite par un officier supérieur bernois et portant la croix suisse, formée de fleurs ; puis 22 jeunes filles (dont la première tient un vase surmonté d'un grand bouquet de fleurs), décorées d'écharpes aux couleurs du canton que chacune d'elles représente. Parvenu jusqu'à la table de MM. les officiers supérieurs, le cortège s'arrête, la croix de fleurs et le vase sont présentés au président de la fête, au milieu des acclamations qui éclatent de tous côtés.

Après le banquet, la musique se transporta sur le gazon où les officiers ouvrirent un bal champêtre avec les nombreuses et belles paysannes des environs.

Pendant ce temps un grand nombre de pauvres furent invités à prendre place aux tables que les officiers venaient de quitter et à se régaler des amples restes du repas, pour les faire participer au moins en quelque chose aux réjouissances de la journée.

Dans la soirée, et après une réunion à la halle, les officiers se rendirent en corps à quelque distance du bourg, où un feu d'artifice était préparé. A un signal donné par un coup de canon, une croix lumineuse de 22 pieds de hauteur sur autant de largeur, représentant la croix fédérale, s'éleva comme par enchantement au moyen de machines à la hauteur de quatre-vingt douze pieds, au-dessus des plus grands chênes qui couronnent le co-teau. Suspendue comme un météore au firmament, cette croix offrit un spectacle imposant et magique. Elle fut saluée par les acclamations d'une foule immense de spectateurs, tandis que l'artillerie faisait entendre ses détonations, accompagnées de fusées et de flammes de bengale.

De là le cortège se rendit à la salle de réunion, disposée pour un bal qui se prolongea jusqu'à la pointe du jour. Ainsi se termina cette fête, toute nationale et la première dans son genre.

Le « Ochsenbraten » à l'occasion du tir fédéral allemand, à Munich.

Munich est sans contredit une des villes qui offrent le plus de plaisirs et de jouissances à leurs habitants. Là, toujours la gaité et la bonne humeur ; il semble que les soucis y sont inconnus. Peut-être la bière qui y est consommée en quantité respectable, renferme-t-elle un certain quelque chose qui donne aux Munichoïses cette franche gaité et cette insouciance qui les caractérisent. Je crois même pouvoir l'affirmer, car j'ai ressenti moi-même un certain penchant à devenir gai (ce

qui, cela soit dit en passant, n'est pas mon habitude) chaque fois que je me servais d'un « Krügerl¹ » de « Hofbräu² » comme désaltérant.

Bref, pour parler des curiosités qui ont été offertes au public de Munich et aux étrangers, durant la fête de tir qui vient de se terminer, je dirai que la plus intéressante a été le « Ochsenbraten », en français : le rôtissage d'un bœuf entier.

Devant les affiches qui annonçaient cette expérience culinaire, pour le jeudi 26 juillet dernier, maintes dissertations furent engagées ; les uns tenaient la chose pour impossible, les autres — je suppose les gourmets — attendaient avec impatience le détaillage du rôti ; quelques-uns s'en allaient en hochant la tête.

Cependant le « Ochsenbraten » a déjà été pratiqué dans le bon vieux temps. Hérodote raconte qu'à chaque fête d'anniversaire du roi de Perse, on rôtissait un bœuf entier qui, ensuite était découpé et distribué au peuple. Plus tard, lors du couronnement de Maximilien II, on rôtit un bœuf dont l'intérieur fut rempli de gibier ; à Mayence, quatre bœufs furent rôtis et, à cette occasion, une fontaine ne versa que du vin, à laquelle chacun pouvait se désaltérer.

En 1867, le 8 juin, à Pesth, pour le couronnement de S. M. François-Joseph, sur six places différentes on rôtit des bœufs qui furent ensuite détaillés au public ainsi que du vin, qui fut amené dans d'immenses tonneaux. Aussi dans la famille royale anglaise, il est de coutume de servir à Noël, le Royal-beef, c'est-à-dire une partie d'un bœuf roti en entier.

Je pourrais citer encore d'autres exemples, mais ce serait trop long. Je dois pourtant mentionner encore un de ces cas assez rares. C'était dans une petite ville d'Allemagne, à l'occasion d'une fête à laquelle de hauts personnages devaient assister. Le bœuf condamné avait été promené par la ville aux sons de la musique, en grande pompe, et chacun se réjouissait des succulents morceaux qui seraient distribués à la fin de l'expérience. Le rôtissage dura deux jours. Des tribunes avaient été élevées et une foule énorme envahit la place où devait avoir lieu la cérémonie de la distribution. La musique commença à jouer, le canon gronda et le signal d'enlever le bœuf de la broche fut donné. On découpa alors des tranches sur les côtes de l'animal pour les présenter aux notabilités présentes. Hélas ! les grimaces que firent ces personnages en attaquant le premier morceau, jetèrent la déception parmi la foule ; il y avait bien de quoi. Le rôtissage n'avait pas été assez activé, et la chaleur atroce des derniers jours avait commencé à corrompre la chair qui était devenue immangeable. Vous pouvez voir d'ici la figure de chacun des participants à la fête. Quelle déception ! Tant de peines et de cérémonies pour un bœuf à demi corrompu !

¹ Cruchon de 1 litre de contenance.

² Bière de la brasserie royale.